ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANNICK BILLON

«Annick Billon sur l'adaptation des territoires littoraux aux changements climatiques : « Les questions littorales méritent une politique plus ambitieuse »»

12/01/2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour Annick Billon la question de l'urbanisation en zone littorale, surtout dans le cadre du recul du trait de côte, aurait mérité une étude d'impact, « car ce texte met en œuvre des procédures qui peuvent avoir de très lourdes conséquences pour nos concitoyens et les collectivités du littoral ».

La sénatrice a souligné le travail du Sénat : grâce aux modifications apportées par les commissions du développement durable et des lois, le texte adopté est plus équilibré que dans sa version issue de la première lecture à l'Assemblée nationale. « Les dispositifs sont sécurisés sur le plan juridique, simplifiés, et laissent davantage de libertés aux collectivités, qui pourront y recourir sur la base du volontariat ».

La sénatrice s'est félicitée de l'adoption de ce texte qui, en créant de nouveaux outils permettant aux collectivités littorales d'appréhender le recul du trait de côte dans leur politique d'urbanisme, va dans le bon sens. Elle a toutefois émis le souhait qu'à l'avenir les questions littorales et, plus généralement, maritimes fassent enfin l'objet d'une politique d'ensemble, cohérente et ambitieuse : « nos concitoyens, nos paysages et notre économie le méritent ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC